

Objet : Info FNRG du Trésorier Général National

Paris le 7 octobre 2023

N° 26 /2 Très Gal R.VBT

Chers Amis Présidents bonjour,

Dans quelques semaines maintenant nous allons nous retrouver à notre Assemblée Générale dit « Congrès », mais avant je tenais à m'entretenir avec vous quant à la gestion de la trésorerie de notre fédération.

Avant toute chose, je me permets de vous rappeler que chaque Président de section doit avoir pleine connaissance des statuts nationaux, de les mettre en application en veillant à leur niveau que les demandes émanant du siège soient exécutées dans un délai convenable, ceci de façon à ne pas accroître une surcharge de travail au niveau du secrétariat ou du trésorier ; en ce qui me concerne (cf statuts titre XI Art 46 à 47).

Trop souvent peut être, vous vous posez la question de savoir à quoi sert ou quelle est la finalité des versements de cotisations annuelles, dit « quote-part »

A ces interrogations émises à maintes reprises, la réponse vous a été donnée plusieurs fois dans mes CR d'assemblées générales à savoir :

- Charges salariales de nos deux employés (le poste le plus important + ou- 7000 € mois)
- Charges imputables au local du siège (eau, gaz, électricité, entretien, Tph internet)
- Frais postaux (de plus en plus élevés maintenant)
- Assurances (pour partie non prise en compte par les sections)
- Frais de fonctionnement (fournitures bureau, consommables, maintenance matériel, etc..)
- Frais de déplacement des Administrateurs (très peu depuis le COVID)
- Complément au financement de notre revue (l'envoi des gratuits est supporté par le siège)

Voilà mes amis, une petite rétrospective sur les dépenses que nous supportons **en votre Nom**, dont la principale recette pour équilibrer en partie nos comptes ne peut venir que de vos cotisations.

Notre Fédération a su depuis des décennies maintenir le cap sur la scène nationale, résisté à la perte d'année en année d'un certain nombre d'adhérents, et malgré cela, grâce à votre travail et présence sur le terrain nous continuerons à être présents au sein de l'institution Gendarmique.

Maintenant, malheureusement, il y a quelque petit rappel à l'ordre à faire concernant certaines sections **qui ont omis**, soit de nous déclarer leurs effectifs, soit de se mettre à jour au niveau de leurs versements de cotisations.

De façon à maintenir une situation financière rigoureuse et stable et dans la mesure du possible en équilibre, vous pensez bien qu'il ne peut être permis des négligences de certaines sections. Ce ne sont pas les bons élèves qui doivent payer pour les mauvais.

Nous avons essayés, depuis plusieurs années, de maintenir à leur niveau actuel les prélèvements par catégories de personnes malgré une hausse constante du coût de la vie, cela n'a pas été sans conséquences d'ailleurs sur nos bilans de fin d'année.

Je sais qu'un grand nombre d'entre vous répond rapidement à nos sollicitations, mais il est de mon devoir en qualité de trésorier général de vous en faire part.

Maintenant, si quelques « OMISSIONS » devaient persister, je serais dans l'obligation de demander la convocation du Président de section réfractaire, au Bureau National, pour la mise en application de nos statuts (titre IV – Art 18 prérogatives, alinéa 4).

A vous cher Amis Président si votre section n'est pas concernée par ces remarques, ne soyez pas offusqué de mes propos ci-dessus, merci de ne pas tenir compte de ce petit rappel à l'ordre.

A vous tous j'espère vous voir nombreux à notre rendez-vous de novembre à Luçon, pour ceux qui n'auront pas la possibilité de se déplacer, pensez à envoyer au siège votre « POUVOIR ».

A très bientôt de vous revoir en bonne santé, dans cette attente je vous prie de croire, Chers Présidents, Chers Amis, en mon esprit fédéraliste.

René VANBATTEN, Trésorier Général